



Lycée Saint Martin
R E N N E S

Taxe d'apprentissage

*En 2012, Verser votre taxe à notre lycée,
c'est soutenir la formation de nos jeunes
et l'avenir de vos entreprises*



Lycée Saint-martin

31 Rue d'antrain

CS 20611 35706 Rennes Cedex 7

www.lycee-stmartin-rennes.org

Rennes centre station Ste-Anne



**Entreprises : Investissez votre
taxe d'apprentissage au
Lycée Saint-Martin**
Une aide à notre
développement

La taxe d'apprentissage est un impôt
versé par **les entreprises**.
Il représente plus de la moitié de notre
budget d'investissement en matériel
pédagogique.

Ce budget est **essentiel à la qualité et à
l'évolution de nos enseignements**



La taxe d'apprentissage est pour notre
établissement scolaire :
Un moyen d'assurer la formation de nos élèves
qui présentent :

- * Baccalauréat ST2S (Sciences et technologies de la santé et du social)
- * BTS SP3S (Services et prestations des secteurs sanitaires et sociales)
- * Post-Bac (FCIL) Préparation au concours infirmier

En affectant votre taxe
au lycée Saint-Martin,
c'est s'assurer de
l'utilisation de vos fonds
à des fins pédagogiques
pour préparer nos élèves
au monde de l'entreprise
et former les ou vos
futurs salariés.



**Le lycée Saint-Martin
accueille :**

**1 400 élèves dont 250
élèves de filières
technologiques**

**Encadrés par :
115 professeurs et 50
personnels non
enseignants**



Comment nous verser la taxe d'apprentissage ?

Le versement de la taxe doit dorénavant obligatoirement transiter par un **Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA)** .

Sur le bordereau de collecte de la taxe d'apprentissage dans le cadre « affectation aux écoles »

il suffit de choisir le **Lycée Saint-Martin** dans chaque choix de catégorie et d'y affecter le montant correspondant

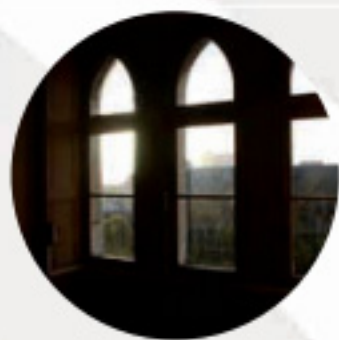
.Nous sommes habilités à percevoir la TA au titre des catégories A et B (formation des ouvriers qualifiés et des cadres moyens)

Notre Organisme collecteur



Le lycée a adhéré à **asp** pour sa collecte de taxe d'apprentissage. Choisir ASP c'est une meilleure répartition de votre taxe d'apprentissage pour notre lycée.

« Formons, grâce à vous, ceux qui construiront l'avenir »



Pourquoi nous verser votre taxe d'apprentissage ?



Choisir le lycée Saint-Martin c'est faire le choix :

◆ D'être acteur de la formation :

bien orienter votre taxe c'est connaître son destinataire car c'est le seul impôt dont vous connaissez la destination.

◆ D'un partenariat :

verser votre taxe d'apprentissage c'est aussi le début d'un partenariat école/entreprise.

◆ De la diversité :

Choisir notre lycée c'est aussi faire le choix de nous verser 48% de votre taxe, les 52% restant étant orientés obligatoirement vers les CFA.

◆ De l'avenir :

L'intégralité de votre taxe est réinvestie dans du matériel pédagogique innovant afin de former de futurs collaborateurs toujours à la pointe du progrès.

◆ De la qualité :

La qualité des formations dépend aussi du matériel mis à la disposition des élèves, vous y contribuez pleinement en nous affectant votre taxe d'apprentissage.

Vous êtes cordialement invité à venir vous rendre compte par vous-même de l'utilisation de la TA lors notre prochaine porte ouverte

Samedi 04 février 2012 de 9h00 à 12h30

Portes ouvertes

Lycée Saint Martin
RENNES

- Enseignement général :
Série L, ES, S,
- Enseignement technologique :
ST2S
- BTS SP35 :
Service et Prestation des Secteurs
Sanitaire et Social
- Préparation au concours infirmier(e)



lycée St Martin
31 Rue d'Antrain - CS 20611 - 35706 RENNES Cedex 7
Tél : 02 99 84 16 16
www.lycee-stmartin-rennes.org



Nicolas Quenouillère

Tel. 02.99.84.16.15 Fax 02.99.84.16.19 comptabilite@lycee-stmartin-rennes.org

Rendez-vous sur le site internet du lycée

www.lycee-stmartin-rennes.org

rubrique administration